COMMUNE DE THORIGNY

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 2 8 MARS 2024

ID : 085-218502912-20240325-08_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

<u>Présents</u>: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU;

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance. Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ. M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.

<u>08-2024</u>

OBJET: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 DU BUDGET ANNEXE LES COTEAUX DU BOURG II (34403)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Les Coteaux du Bourg II :

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

2 8 MARS 2024

ID: 085-218502912-20240325-08 2024-DE

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur Benoit ROCHEREAU, 1^{er} Adjoint au Maire, propose à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Financier Unique de l'année 2023 comme présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe les Coteaux du Bourg II;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE:

oui: 14

non: 0

abstention: 0

Le Maire, Alexandra GABORIAU Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT



Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

COMMUNE DE THORIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

Présents: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU;

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance.

Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ. M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.

安安安安安安安安安安安安安安安安安安安安安安

09-2024

OBJET: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 DU BUDGET ANNEXE LES TREILLES (34405)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Les Treilles ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Reçu en préfecture le 28/03/2024 Publié le 2 8 MARS 2024

ID: 085-218502912-20240325-09_2024-DE

Considérant les éléments susvisés;

Monsieur Benoit ROCHEREAU, 1er Adjoint au Maire, propose à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Financier Unique de l'année 2023 comme présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote:

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Les Treilles ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE:

oui: 14

non: 0

abstention: 0

Le Maire, Alexandra GABORIAU Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT



Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

Reçu en préfecture le 28/03/2024

2 8 MARS 2024 ID: 085-218502912-20240325-10_2024-DE

COMMUNE DE THORIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

Présents: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU;

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 13 Nombre de votants: 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance. Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ. M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.

10 - 2024

OBJET: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 DU BUDGET ANNEXE LA CAILLAUDERIE (34404)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe La Caillauderie :

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **2 8 MARS 2024** ID : 085-218502912-20240325-10_2024-DE

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur Benoit ROCHEREAU, 1er Adjoint au Maire, propose à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Financier Unique de l'année 2023 comme présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote:

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe La Caillauderie;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE:

oui: 14

non: 0

abstention: 0

Le Maire, Alexandra GABORIAU

Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT



Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

ID: 085-218502912-20240325-11_2024-DE

2 8 MARS 2024

COMMUNE DE THORIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

Présents: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU:

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 13 Nombre de votants: 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance. Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ.

M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.



11 - 2024

OBJET: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THORIGNY (34400)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la commune de Thorigny;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Reçu en préfecture le 28/03/

Publié le

ID: 085-218502912-20240325-11_2024-DE

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur Benoit ROCHEREAU, 1er Adjoint au Maire, propose à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Financier Unique de l'année 2023 comme présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote:

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la commune de Thorigny;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE:

oui: 14

non: 0

abstention: 0

Le Maire, Alexandra GABORIAU



Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT

Thorigny, le

7 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

2 8 MARS 2024 2912-20240325-12 2024-DE ID: 085-218502912-20240

COMMUNE DE THORIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

Présents: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU;

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 13 Nombre de votants: 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance.

Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ. M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.

张张张张张张张张张张张张张张

12-2024

OBJET: REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE « LES **COTEAUX DU BOURG II » (34403)**

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2023	150 236.47 €
Dépenses 2023	104 659.22 €
Résultat de l'exercice 2023	45 577.25 €

Reçu en préfecture le 28/03/2024 2 8 MARS 2024

ID: 085-218502912-20240325-12_2024-DE

D002 - Résultat antérieur reporté (déficit)	241.14 €	
Résultat cumulé à affecter en recettes de fonctionnement (excédent)	45 336.11 €	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		
Recettes 2023	98 520.22 €	
Dépenses 2023	93 269.35 €	
Résultat de l'exercice 2023	5 250.87 €	
D001 – Résultat antérieur reporté (déficit)	98 520,22 €	
Résultat cumulé à affecter en dépenses d'investissement (déficit)	93 269.35 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REPORTE l'excédent de Fonctionnement 2023 d'un montant de 45 336.11 € en Recettes de Fonctionnement au Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Coteaux du Bourg II ».
- REPORTE le déficit d'Investissement 2023 d'un montant de 93 269.35 € en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Coteaux du Bourg II ».

VOTE:

oui: 15

non: 0

abstention: 0

Le Maire. Alexandra GABORIAU



Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT

Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

Reçu en préfecture le 28/03/2024 2 8 MARS 2024

ID: 085-218502912-20240325-13 2024-DE

COMMUNE DE THORIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

Présents: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU;

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 13 Nombre de votants: 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance. Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ. M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.



13-2024

OBJET: REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE « LES **TREILLES** » (34405)

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe « Les Treilles » ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « Les Treilles » comme suit

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2023	37 416,72 €
Dépenses 2023 :	44 129.54 €
Résultat de l'exercice 2023	6 712,82 €

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

2 8 MARS 2024

ID: 085-218502912-20240325-13_2024-DE

R002 - Résultat antérieur reporté (excédent)	7 112.88 €
Résultat cumulé à affecter en recettes de fonctionnement (excédent)	400.06 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2023	37 416.66 €
Dépenses 2023	37 416.66 €
Résultat de l'exercice 2023	0 €
D001 – Résultat antérieur reporté (déficit)	37 416.66 €
Résultat cumulé à affecter en dépenses d'investissement (déficit)	37 416.66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REPORTE l'excédent de Fonctionnement 2023 d'un montant de 400.06 € en Recettes de Fonctionnement au Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Les Treilles ».
- REPORTE le déficit d'Investissement 2023 d'un montant de 37 416.66 € en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Les Treilles ».

VOTE:

oui: 15

non: 0

abstention: 0

Le Maire, Alexandra GABORIAU



Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT

Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

Reçu en préfecture le 28/03/2024

2 8 MARS 2024

ID: 085-218502912-20240325-14, 2024-DE

COMMUNE DE THORIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

Présents: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU;

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 13 Nombre de votants: 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance.

Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ.

M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.

14-2024

OBJET: REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE « LA CAILLAUDERIE » (34404)

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe « La Caillauderie » ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « La Caillauderie » comme suit :

RESULTAT DE FONCTI	ONNEMENT
Recettes 2023	508 226.61 €
Dépenses 2023	438 436.25 €
Résultat de l'exercice 2023	69 790.36 €

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID: 085-218502912-20240325-14_2024-DE

R002 – Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat cumulé à affecter en recettes de fonctionnement (excédent)	69 790.36 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2023	423 841.97 €
Dépenses 2023	201 526.17 €
Résultat de l'exercice 2023	222 315.80 €
R001 – Résultat antérieur reporté (excédent)	132 158.03 €
Résultat cumulé à affecter en recettes d'investissement (excédent)	354 473.83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REPORTE l'excédent de Fonctionnement 2023 d'un montant de 69 790.36 €en Recettes de Fonctionnement au Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « La Caillauderie ».
- REPORTE l'excédent d'Investissement 2023 d'un montant de 354 473.83 € en Recettes d'Investissement au Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « La Caillauderie ».

VOTE:

oui: 15

non: 0

abstention: 0

Le Maire, Alexandra GABORIAU



Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT

Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le

COMMUNE DE THORIGNY

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024 Publié le 2 8 MARS 2024

ID: 085-218502912-20240325-15 2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

<u>Présents</u>: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU;

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance.

Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ. M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.



15 - 2024

<u>OBJET : REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THORIGNY (34400)</u>

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la commune de Thorigny;

Madame le Maire expose les résultats du budget principal de la commune de Thorigny comme suit:

RESULTAT DE FONCT	TIONNEMENT
Recettes 2023	916 716.30 €
Dépenses 2023	774 543.15 €
Résultat de l'exercice 2023	142 173.15 €

Reçu en préfecture le 28/03/2024

2 8 MARS 2024 ID: 085-218502912-20240325-15_2024-DE

R002 – Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat cumulé à affecter en recettes de Fonctionnement (excédent)	142 173.15 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2023	835 985,95 €
Dépenses 2023	1 031 291,72 €
Résultat de l'exercice 2023	195 305,77€
D001 – Résultat antérieur reporté (déficit)	479 834.99 €
Résultat cumulé à affecter en dépenses d'Investissement (déficit)	675 140.76 €
Reste à réaliser en Recettes et Dépenses d'investissement (+/-)	325 013,11€
Report d'Investissement en dépenses d'investissement (déficit)	350 127,65 €
R1068- Capitalisation en Investissement	142 173.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REPORTE l'excédent de Fonctionnement 2023 d'un montant de 142 173.15 € en Recettes d'Investissement (1068 - Capitalisation en Investissement) au Budget Primitif 2024 du Budget Principal.
- REPORTE le déficit d'Investissement 2023 d'un montant de 350 127,65 € en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2024 du Budget Principal.

VOTE:

oui : 15 non: 0

abstention: 0

Le Maire, Alexandra GABORIAU Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT

Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

Reçu en préfecture le 28/03/2024

ID: 085-218502912-20240325-16 2024-DE

2 8 MARS 2024

COMMUNE DE THORIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

Présents: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU:

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 13 Nombre de votants: 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance.

Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ.

M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.



16 - 2024

OBJET: PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « LES COTEAUX DU BOURG II » (34403)

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la commission Administration Générale du 14 mars 2024,

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2024 pour le Budget Annexe « Les Coteaux du bourg II ».

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

2 8 MARS 2024

SLOW

ID: 085-218502912-20240325-16_2024-DE

Les équilibres sont les suivants :

LE BUDGET GLOBAL	234 197,34 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	117 131,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	117 065,99€

Le Budget Annexe « Les Coteaux du bourg II » est voté en nature, en section de Fonctionnement et en section d'Investissement, compte par compte selon le détail présenté lors du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » comme ainsi présenté.

VOTE:

oui: 15

non: 0

abstention: 0

Le Maire, Alexandra GABORIAU

EDE THOSE PROPERTY OF THE PROP

Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT

Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 2 8 MARS 2024 ID: 085-218502912-20240325-17_2024-DE

COMMUNE DE THORIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

Présents: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET. Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU:

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 13 Nombre de votants: 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance. Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ. M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.

17 - 2024

OBJET: PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « LES TREILLES » (34405)

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la commission Administration Générale du 14 mars 2024

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2024 pour le Budget Annexe « Les Treilles ».

Reçu en préfeture le 28/03/2024 Z 0 MARS 2024

Publié le

ID: 085-218502912-20240325-17_2024-DE

Les équilibres étant les suivants :

LE BUDGET GLOBAL	112 650,04 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 816,72 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	74 833,32 €

Le Budget Annexe « Les Treilles » est voté en nature, en section de Fonctionnement et en section d'Investissement, compte par compte selon le détail présenté lors du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Les Treilles » comme ainsi présenté.

VOTE:

oui: 15

non: 0

abstention: 0

Le Maire, Alexandra GABORIAU

Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT

Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

COMMUNE DE THORIGNY

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 2 8 MARS 2024

ID: 085-218502912-20240325-18 2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

<u>Présents</u>: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU;

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ;

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance. Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ. M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.

张宏宏张张张张张张张张张张张

18 - 2024

OBJET: PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « LA CAILLAUDERIE » (34404)

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif.

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la commission Administration Générale du 14 mars 2024,

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2024 pour le Budget Annexe « La Caillauderie ».

ID: 085-218502912-20240325-18_2024-DE

Les équilibres sont les suivants

LE BUDGET GLOBAL	974 980,17 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	418 980,17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	556 000 €

Le Budget Annexe « La Caillauderie » est voté en nature, en section de Fonctionnement et en section d'Investissement, compte par compte selon le détail présenté lors du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « La Caillauderie » comme ainsi présenté.

VOTE:

oui: 15

non: 0

abstention: 0

Le Maire,

Alexandra GABORIAU

Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT



Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

Reçu en préfecture le 28/03/2024

ID: 085-218502912-20240325-19_2024-DE

Z 8 MARS 2024

COMMUNE DE THORIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

Présents: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU:

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ:

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 13 Nombre de votants: 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance. Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ. M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.

张张张张张张张张张张张张张张张

19 - 2024

OBJET: PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THORIGNY (34400)

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif.

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la commission Administration Générale du 14 mars 2024,

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2024 pour le Budget Principal.

Reçu en préfecture le 28/03/2024

2 8 MARS 2024 ID: 085-218502912-20240325-19_2024-DE

Les équilibres sont les suivants :

LE BUDGET GLOBAL	3 807 151,63 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	915 216,06 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 891 935,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Budget Principal communal comme ainsi présenté.

VOTE:

oui: 12

non: 0

abstention: 3

Le Maire, Alexandra GABORIAU Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT

Thorigny, le

2 8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre

COMMUNE DE THORIGNY

Envoyé en préfecture le 28/03/2024 Reçu en préfecture le 28/03/2024

2 8 MARS 2024 ID: 085-218502912-20240325-20 2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation: 08 mars 2024

Présents: Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU;

Excusés: Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ:

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 13 Nombre de votants: 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance.

Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ. M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.



20 - 2024

OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Madame le Maire rappelle les taux applicables en 2023

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	18,72 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	43,27 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	34,44 %

Reçu en préfecture le 28/03

ID: 085-218502912-20240325-20_2024-DE

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE les taux applicables en 2024 comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	19,66 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	45,43 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	36,16 %

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE:

oui: 12

non: 3

abstention: 0

Le Maire, Alexandra GABORIAU



Le Secrétaire de Séance Sébastien CADOT

Thorigny, le

2'8 MARS 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits Publié sur le site internet le Au registre